

# SYNDICAT GENERAL

**Des personnels du GPMH  
Et des personnels administratifs et de maintenance  
Du Port du Havre**

**[www.cgt-gpmh.com](http://www.cgt-gpmh.com)**

Le Havre, le 6 Janvier 2017

Camarades,

**Le CHSCT vient d'inscrire sur le registre légal prévu à cet effet, l'existence d'un danger grave et imminent concernant d'une part, l'exposition de salariés aux poussières d'amiante et d'autre part concernant la gestion déplorable des chantiers susceptibles de contenir de tels risques.**

Cette alerte s'appuie sur tous les travaux qui ont été effectués sur, les hangars 72 à 75, la salle blanche à la Capitainerie, le local technique à François 1<sup>er</sup>, la gare maritime, les travaux électriques du Hangar 19 et entraîne de fait, le démarrage d'une procédure officielle et réglementée par plusieurs obligations incombant à l'employeur et le début d'une enquête conjointe avec le CHSCT pour identifier toutes les situations à risque, les salariés concernés par ces expositions ainsi que les mesures conservatoires à mettre en œuvre dans un premier temps.

**Cette procédure rappelle également à l'employeur, sa responsabilité civile et pénale en cas de réalisation du danger signalé, pour faute inexcusable et vient en complément d'un dépôt de plainte déposé par le CHSCT auprès du procureur de la république.**

Nous demandons donc, à tous les responsables en charge de chantier susceptibles de contenir un tel risque, d'être extrêmement vigilant quant aux procédures à respecter et à tous les intervenants, de nous prévenir si l'employeur ou son représentant décide par facilité de sous-traiter bon nombre de chantiers pour se prémunir d'un tel risque et s'éviter une telle responsabilité.

Camarades, le syndicat CGT viendra en appui de la démarche entreprise par le CHSCT et n'hésitera pas à utiliser tout les moyens à sa disposition pour éviter toutes les dérives organisationnelles ou hiérarchiques que nous pourrions constater suite à cette alerte.

De plus, si l'affaire devait se poursuivre en justice, le syndicat CGT mettra en débat au sein de ses instances, sa participation en tant que partie civile.

**L'amiante tue et son exposition ne doit pas être prise à la légère**

**Le secrétaire général**

**L.DELAPORTE**

**Pour info et affichage**